



Commune de Collonges
Rue Ste-Anne 5
1903 Collonges

0.1.5

ÉLECTIONS DES AUTORITÉS MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2025-2028 Élection de remplacement Vice-présidence Résultat

Suite à la démission de M. Flavio Piras de sa fonction de vice-président (dès le 3 mars 2026), démission acceptée par le Département de la sécurité, des institutions et du sport à la même date, une élection de remplacement a été mise sur pied selon le système majoritaire (article 175, alinéa 2, de la loi sur les droits politiques du 13 mai 2004 - LcDP).

Dans un tel système d'élection, l'article 210, alinéa 1, de la Loi sur les droits politiques (LcDP) stipule que « *Les élections de remplacement, en système majoritaire, sont précédées d'un dépôt de liste obligatoire de candidature au greffe communal, au plus tard le troisième mardi qui précède l'élection à 12 heures* ».

Au terme du délai fixé au mardi 1^{er} septembre 2026, à 12h00, une seule liste électorale a été déposée. Celle-ci présente un candidat en vue l'élection de remplacement à la vice-présidence du conseil municipal du 27 septembre 2026 et elle est signée par cinq personnes.

Par conséquent, à la suite de ce processus, le conseil municipal a le plaisir d'annoncer l'élection tacite de :

- **M. Tobias Schneider-Richardson.**

Collonges, le 1^{er} septembre 2026

L'Administration communale